



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Diversité des expressions culturelles

1 IGC

Distribution limitée

CE/07/1.IGC/7

Paris, le 14 septembre 2007

Original : français

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

**Première session
Ottawa, Canada, 10-13 décembre 2007**

**Point 7 de l'ordre du jour provisoire : Dates des prochaines sessions du
Comité**

Décision requise : paragraphe 4

1. L'article 23.2 prévoit que le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») se réunit une fois par an.
2. La Conférence des Parties, à sa première session, a demandé au Comité de lui soumettre pour approbation à sa deuxième session ordinaire en juin 2009, le résultat de ses travaux concernant l'élaboration des directives opérationnelles (Résolution 1.CP 6, paragraphe 4) ainsi qu'un projet d'orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle (Résolution 1.CP 7, paragraphe 5). Compte tenu de la complexité de ces tâches et du volume du travail à accomplir, le Comité voudra peut-être convoquer une réunion extraordinaire avant la tenue de sa deuxième session ordinaire pour poursuivre ses travaux.
3. Par ailleurs, il est rappelé que la Conférence des Parties, à sa première session, a décidé, qu'en règle générale, le Comité se réunira au Siège de l'UNESCO à Paris (Résolution 1.CP 6, paragraphe 3).
4. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 1.IGC 7

Le Comité,

1. Décide de convoquer sa deuxième session ordinaire au Siège de l'UNESCO à Paris le (***)
2. Décide, en outre, de convoquer une session extraordinaire au Siège de l'UNESCO à Paris le (***)